

VALENCE, le 09 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-dessous les indications nécessaires à la prochaine rentrée.

Vous êtes invités à lire très attentivement toutes les informations que vous y trouverez.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, et déjà heureux d'accueillir vos enfants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef d'établissement
E. Lallau

RENTRÉE des ÉLÈVES

Jeudi 2 septembre 2021 Sortie pour tous à 15h 45		Vendredi 3 septembre 2021	
8h 15	2 nd e BAC Pro ASSP	8h 00	5 ^{ème} (Sortie à 10h 00)
8h 45	1 ^{ère} année CAP AEPE		
9h 00	6 ^{ème} Pause repas de 11h 50 à 14h 05 Ouverture du portail dès 13h 30	9h 00	4 ^{ème} (Sortie à 11h 00)
10h 00	3 ^{ème} Prépa Métiers 2 ^{ème} année de CAP AEPE 1 ^{ère} BAC Pro ASSP Terminale BAC Pro ASSP	10h 00	3 ^{ème} (sortie à 11h 50) 3 ^{ème} PrépaMétiers : selon les horaires de l'emploi du temps
Le service de restauration fonctionnera dès le jeudi 2 septembre 2021.		Cours normaux pour toutes les classes du lycée. Pas de cours pour les 6^{èmes}	
Lundi 6 septembre 2021 : cours normaux à partir de 7h 55 pour toutes les classes.			

Les photos de classe et d'identité seront faites dans l'établissement **jeudi 2 et vendredi 3 septembre 2021**.

Elles vous sont proposées en pochette à 13€ l'unité. Un coupon est joint à cet envoi.

Il est indispensable de le compléter et de le remettre au professeur principal dès la rentrée.

En effet, la non-restitution du coupon entraînera la facturation d'office de la pochette, soit 13€.

● **Formation des parents correspondants (APEL)** : mardi 28 septembre 2021 à 18h

DOCUMENTS à remettre au professeur principal, le jour de la rentrée :

- Fiche payeur pour tous (et RIB pour les nouvelles demandes de paiement par prélèvement automatique ou pour les changements de domiciliation)
- Fiche « situation boursière » (retour obligatoire pour tous)
- Coupon photo de classe (retour obligatoire pour tous)

DOCUMENTS à remettre au professeur d'EPS

- Association sportive (collège et 3PM) : voir les consignes spécifiques de retour qui se trouvent sur les coupons AS.
Le coupon n°1 sera à rendre obligatoirement par tous, au professeur d'EPS, dès le premier jour d'EPS.

À avoir dès la rentrée et à remettre lors de la distribution des livres :

- 1 chèque de 100€ pour la caution des livres. Les livres ne seront donnés à l'élève qu'en échange de ce chèque.

À avoir dès la rentrée et durant les trois premières semaines :

- La fiche d'inscription ou de non inscription au self (en attendant que le carnet de liaison soit opérationnel). Les élèves qui ne pourront pas présenter cette fiche dûment complétée pour le jour concerné ne pourront pas sortir de l'établissement durant la pause méridienne.

DATES À RETENIR

- **Mardi 31 août 2021** : pré-rentree

Attention : l'établissement sera fermé, les services administratifs et l'accueil compris.

- **RÉUNIONS DE PARENTS** : Ces réunions sont importantes en raison des informations qui y sont données et elles s'adressent à tous les parents.

6 ^{èmes}	5 ^{èmes}	4 ^{èmes}	3 ^{èmes}
Jeudi 2 septembre 2021 18h 00	Lundi 6 septembre 2021 18h 00	Mardi 7 septembre 2021 18h 00	Jeudi 9 septembre 2021 18h 00

3 ^{ème} Prépa Métiers	CAP AEPE	BAC Pro ASSP
Jeudi 9 septembre 2021 18h 00	Mardi 7 septembre 2021 18h 00	

AUTRES INFORMATIONS

• BOURSES :

La fiche « situation boursière » jointe à cet envoi devra obligatoirement être complétée et retournée au professeur principal, le jour de la rentrée.

Pour rappel :

- Les demandes de **bourse collège** se font en début d'année scolaire et doivent être renouvelées chaque année.
- Les nouvelles demandes de **bourse lycée** se font en 2 campagnes : la première du 17 mai au 6 juillet 2021 et la seconde du 2 septembre au 2 octobre 2021 dernier délai. Une fois accordée, la bourse est attribuée pour tout le cycle. Les élèves déjà boursiers lycée n'ont donc pas à refaire un dossier. Il pourra cependant leur être demandé une vérification de ressources.
- En établissement privé, les bourses sont versées directement à l'établissement et viennent en déduction des frais de scolarité : la **procuration** pour le paiement des bourses est donc obligatoire. Elle est annuelle et doit être refaite chaque année, que ce soit pour le collège ou le lycée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

• **« ECOLEDIRECTE » :**

Pour les nouveaux élèves : les codes d'accès « élèves » vous seront donnés à la rentrée par le professeur principal. Ils seront à personnaliser dès la première connexion.

Pour les nouvelles familles : les codes d'accès « responsables » vous seront envoyés peu avant la rentrée à l'adresse mail que vous nous avez donnée sur le dossier d'inscription. Si nous n'avons pas d'adresse mail, nous vous les ferons parvenir par courrier. Ces codes seront à personnaliser dès la première connexion.

Pour les élèves déjà scolarisés dans notre établissement et leur(s) famille(s), les codes ne changeront pas.

↳ **Parents :** le compte « responsable » a des fonctionnalités différentes de celui de l'« élève ». Il est donc nécessaire que chacun utilise son compte dédié.

**Les services d'ECOLE DIRECTE seront fermés jusqu'au 26 août 2021,
puis ouvriront en mode été (fonctionnalités réduites) jusqu'au 3 septembre 2021.
Tous les services ne seront activés qu'à partir du 3 septembre 2021.**

Grâce à ces services, vous pourrez :

- Avoir accès à diverses informations
 - o administratives (circulaires...),
 - o financières (facture, solde du self, voyage...),
 - o scolaires (notes, bulletins, changements d'emploi du temps, compte-rendu des parents correspondants à la suite du conseil de classe...)
- Effectuer des paiements par carte bancaire (scolarité, self, voyages)
- À partir de mi septembre, vous y trouverez un certificat de scolarité (onglet « documents ») que vous pourrez imprimer en cas de besoin. Il sera donc inutile de nous en demander.

C'est pourquoi, nous vous demandons de vous y connecter chaque jour afin de pouvoir suivre au plus près les différents aspects de la scolarité de votre enfant.

Nous serons peut-être amenés à vous envoyer des **SMS** de façon très ponctuelle.

Si vous n'avez pas d'accès internet, nous vous demandons d'en informer le secrétariat par courrier, avant le 1^{er} septembre 2021, afin que nous puissions vous communiquer les informations les plus importantes par écrit.

• **ADMINISTRATION DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE :**

Rappel : l'entrée des services administratifs est située au **20 rue Chalamet**, à l'angle de la rue Chalamet et Denis Papin.

Le chef d'établissement reçoit **sur rendez-vous**, à prendre auprès du secrétariat de direction.

Les adjointes de direction reçoivent également **sur rendez-vous** à demander prioritairement par l'intermédiaire de la messagerie Ecole Directe et en cas d'impossibilité par le carnet de correspondance.

L'accueil est ouvert en période scolaire de **7 H 45 à 17 H 00** chaque jour sauf le samedi et dimanche.

Il n'est pas possible de passer des communications téléphoniques aux élèves ainsi que des messages personnels.

• **CARNET DE LIAISON :**

Chaque élève recevra en début d'année un carnet de liaison destiné à recueillir diverses informations et à permettre la communication entre la famille et l'établissement (convocations - rendez-vous - absences - retards - etc...).

Ce carnet fera également office d'agenda scolaire.

L'élève doit l'avoir avec lui à tout moment.

L'emploi du temps de la classe y sera noté en début d'année ; les parents devront, par leur signature, attester qu'ils en ont pris connaissance.

En cas de perte ou de dégradation trop importante, un nouveau carnet devra être acheté et vous sera facturé 10€.

• **FOURNITURES :**

Pour les élèves du collège : le jour de la rentrée, le carnet de liaison et les cahiers de travaux dirigés seront remis aux élèves par les professeurs. Ces dépenses sont incluses dans le forfait annuel demandé.

Le jour de la rentrée, tous les élèves devront avoir :

- un cahier de brouillon, quelques feuilles et le nécessaire pour écrire.

• **MANUELS SCOLAIRES :**

Collège et Lycée : Le jour de la rentrée, les livres seront remis à chaque élève en échange d'une caution de 100€ par chèque. Cette caution sera rendue en fin d'année scolaire lors de la restitution intégrale des manuels.

Attention : les manuels devront être couverts.

Vous devrez veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échange de livres entre élèves. En effet, chaque élève est responsable des livres attribués en début d'année et la vérification de restitution se fera grâce au code barre personnalisé.

• **STAGE du collège :**

- 3èmes

Un stage aura lieu du 3 au 7 janvier 2022. Vous pouvez commencer dès maintenant à chercher un lieu de stage mais les conventions ne seront disponibles qu'à partir de la rentrée.

Nous vous rappelons que la convention sera à établir en 3 exemplaires : 1 pour le maître de stage, 1 pour notre établissement, 1 pour la famille. Ces trois exemplaires devront être complétés et signés par le maître de stage et les parents, puis rendus au professeur principal de 3^e qui les vérifiera et les fera parvenir au chef d'établissement pour signature. Deux exemplaires vous seront alors redonnés.

• **STAGES du lycée :**

- 3^{ème} Prépa Métiers : du 22 au 27 novembre 2021
du 17 au 28 janvier 2022
du 14 au 25 mars 2022
- CAP 1^{ère} année : du 20 janvier au 11 février 2022
du 02 au 24 juin 2022
- CAP 2^{ème} année : du 18 novembre au 17 décembre 2021
du 17 mars au 15 avril 2022
- 2^{nde} Bac Pro : du 11 janvier au 03 février 2022
du 30 mai au 22 juin 2022
- 1^{ère} Bac Pro : du 17 janvier au 11 février 2022
du 09 mai au 08 juin 2022
- Tale Bac Pro : du 08 novembre au 03 décembre 2021
du 07 mars au 1^{er} avril 2022

Les conventions de stage du lycée seront données par le professeur principal de chaque classe.

• **RESTAURATION :**

Le **prix du repas** est fixé à **5,90 €**

ATTENTION : Pour l'accès au service de restauration, les élèves seront équipés d'une carte destinée à être lue par un dispositif informatique. **Cette carte est au prix de 5 €, à payer séparément.**

Aucune facture n'est établie, il s'agit d'un système de prépaiement : les familles doivent créditer la carte d'un minimum de repas en les achetant à l'avance par carte bancaire sur le site Ecole Directe ou auprès de l'Accueil en chèque ou en espèces.

Merci de vérifier régulièrement sur Ecole Directe que le solde du self est positif.

Dans le courant de l'année, si la carte présente un déficit de deux repas, elle est retirée à l'élève et ne lui sera restituée qu'après règlement et reconstitution de la provision de repas (voir Charte de demi-pension dans le carnet de liaison).

Cette carte doit durer toutes les années de scolarité dans l'établissement et donc être conservée avec soin sans ratures, dessins ou découpages de quelque sorte que ce soit.

En cas de perte, de destruction ou simplement de dégradation manifeste, elle devra être remplacée au prix de 5€.

↳ Afin d'éviter l'affluence du premier jour, la **carte de self** pourra être achetée et/ou créditée en se présentant à l'accueil dès le 23 août 2021.

• **FONCTIONNEMENT DU SELF :**

Pour tout repas, il est impératif que votre enfant soit inscrit sur Ecole Directe.

↳ **Demi-pensionnaires :**

- Jusqu'au vendredi 17 septembre inclus, le repas de votre enfant devra être réservé **par vos soins** sur Ecole Directe (**voir procédure ci-dessous**).
- À partir du lundi 20 septembre, la semaine type de votre enfant aura été complétée par l'établissement. Cette semaine type correspond à ce que vous aurez rempli sur la feuille « demi-pension » qui sera distribuée à la rentrée. De ce fait, votre enfant sera inscrit à l'année, **par nos soins**, en fonction des jours que vous aurez choisis.



CEPENDANT, SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES MODIFICATIONS PONCTUELLES (inscrire ou désinscrire votre enfant), il vous suffit de cliquer sur le(s) jour(s) que vous souhaitez modifier et ce avant 9h le matin des jours concernés (suivre la procédure ci-dessous).

Pour pouvoir quitter l'établissement pendant le temps du repas, le fait de se désinscrire ponctuellement ne suffit pas, il faut également remettre un billet d'absence « DP » du carnet de liaison au bureau de la Vie Scolaire.

↳ **Externes :**

- Contrairement aux demi-pensionnaires, les externes doivent s'inscrire sur Ecole Directe chaque fois qu'ils souhaitent manger au self et ce avant 9h le matin du jour concerné.

TOUT REPAS COMMANDÉ ou NON DÉCOMMANDÉ À TEMPS SERA DÉBITÉ DU COMPTE SELF.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU SELF SUR ECOLE DIRECTE

1. **Aller sur votre compte personnel : c'est à vous, parents, qu'il revient d'inscrire ou de désinscrire votre enfant. Par mesure de sécurité, on ne peut pas accéder aux « réservations » demi-pension sur Ecole Directe par le compte de votre enfant.**
2. **Cliquer sur l'icône de votre enfant (sa photo).**
3. **Dans le menu déroulant, cliquer sur l'icône « réservations ».**
4. **Il ne vous reste plus qu'à réserver ou désinscrire en cliquant sur les jours concernés (avant 9h du matin du jour concerné).**

Année scolaire 2021-2022
TARIFS COLLÈGE et LYCÉE

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES : une contribution annuelle est demandée à tous.
 Remise accordée sur la contribution annuelle des familles pour la scolarisation :

Dans notre établissement :

- De 2 enfants : - 10 %
- De 3 enfants : - 20 %
- De 4 enfants : - 30 %

**Dans d'autres établissements
 d'enseignement catholique :**

- D'1 frère ou sœur : - 5 %
- De 2 frères ou sœurs : - 10 %
- De 3 frères ou sœurs : - 15 %

Fournir un certificat de scolarité 2021 2022
avant le 15 septembre 2021.

Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 10 mois (d'octobre à juillet) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

	Collège	Lycée	
Contribution annuelle des familles	676 €	696 €	
Frais annexes			
- Assurance scolaire	10 €	10 €	<u>Assurance scolaire</u> : l'établissement a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance obligatoire pour l'ensemble de ses élèves. Il est donc inutile de nous fournir une attestation individuelle.
- Fournitures et activités diverses	88 €	108 €	
- Cotisation APEL	23 €	23 €	<u>Cotisation APEL</u> (association des Parents d'Elèves) : sur demande écrite avant le 18 septembre, un avoir de 23€ sera effectué si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL.
Sortie d'intégration des 6èmes	40 €	-	
PSC1 pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème} Prépa Métiers	35 €	35 €	
Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les CAP1 et 2 / 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	50 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PRAP 2S pour les 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PRAP PE pour les CAP1 et 2	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.

MODES DE RÈGLEMENT :

- Prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre à juillet (pensez à fournir un RIB). Un mandat sera disponible sur Ecole Directe.

Ou bien en 1 fois, 3 fois ou mensuellement :

- Carte bancaire par Ecole Directe
- Chèque
- Espèces

• **Carte TopDép'Art (uniquement pour les collégiens domiciliés en Drôme) :**

Les élèves du collège domiciliés en Drôme peuvent bénéficier d'avantages liés à la culture, au sport, aux loisirs... grâce à la carte Top Dép'Art.

La carte est délivrée gratuitement sur simple demande. Rendez-vous sur ladrome.fr pour connaître tous les privilèges et en faire la demande.

• **Carte Pass Région (pour tous les lycéens) :**

Depuis de nombreuses années maintenant, la Région offre une aide aux futurs lycéens par la **Carte Pass' Région** :

- Pour les élèves de toutes les classes, un montant forfaitaire de 50€ y est directement disponible pour l'achat de livrets, fichiers...
- Pour les élèves de 2^{nde} et CAP1, elle offre en plus une dotation pour l'achat d'une tenue professionnelle.

A la rentrée 2021-2022, le dispositif de la région prend en charge le financement des *manuels scolaires* des élèves de toutes les classes de lycée (les fichiers utilisés personnellement par les élèves ne font pas partie du dispositif puisque ces fichiers restent en leur possession).

Notre établissement va commander directement les ouvrages "papier" auprès d'une de nos librairies afin de les distribuer directement aux élèves au mois de Septembre. Ils devront être couverts et conservés afin d'être utilisés d'une année à l'autre.

Si cela n'a pas été fait, il est primordial de créer votre compte "Carte Pass'Région" sur le site de la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) afin que notre établissement puisse valider votre demande et que vous puissiez accéder aux avantages auxquels vous allez avoir droit tout au long de votre année scolaire.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

	Début	Fin
TOUSSAINT	Samedi 23 octobre 2021	Dimanche 7 novembre 2021
NOËL	Samedi 18 décembre 2021	Dimanche 2 janvier 2022
HIVER	Samedi 12 février 2022	Dimanche 28 février 2022
PÂQUES	Samedi 16 avril 2022	Dimanche 1 ^{er} mai 2022
Pont ASCENSION	Jeudi 26 mai 2022	Dimanche 29 mai 2022

PHOTO DE CLASSE et d'IDENTITÉ

Année scolaire 2021-2022

Coupon à rendre au professeur principal, le jour de la rentrée.

Attention : la non-restitution du coupon entraînera la facturation d'office de la pochette, soit 13€.

Mme/ M. _____

responsables légaux de

NOM et Prénom : _____ **Classe :** _____

Souhaitent acheter une pochette (photo de classe + identité) à 13€. Cette somme sera alors comptée sur votre facture annuelle.

A noter : si vous souhaitez acheter d'autres pochettes, vous pourrez le faire après réception de la première pochette et en paiement à la commande.

Ne souhaitent pas acheter de pochette.

Date :

Signatures des responsables légaux :

FICHE pour la FACTURATION (1 fiche par élève)

Année scolaire 2021/2022

ÉLÈVE

NOM : _____ **Prénom :** _____ **classe :**

RESPONSABLE PAYEUR 1

Taux de prise en charge : 100 % autre (noter le pourcentage)

Mlle Mme M. Autres
Nom : Prénom :

Adresse facturation

Adresse courriel

Mode de règlement

Prélèvements automatiques (joindre un RIB pour toute nouvelle famille ou changement de coordonnées bancaires)

Chèques

Carte Bancaire (par l'intermédiaire d'EcoleDirecte)

Date :

Signature responsable payeur 1 :

RESPONSABLE PAYEUR 2 **(ne remplir qu'en cas de facture partagée)**

Taux de prise en charge : 100 % autre (noter le pourcentage)

Mlle Mme M. Autres
Nom : Prénom :

Adresse facturation

Adresse

courriel

Mode de règlement

Prélèvements automatiques (joindre un RIB pour toute nouvelle famille ou changement de coordonnées bancaires)

Chèques

Carte Bancaire (par l'intermédiaire d'EcoleDirecte)

Date :

Signature responsable payeur 2 :

SITUATION BOURSIERE – réponse obligatoire pour tous les élèves

BOURSES COLLEGE et 3^e Prépa Métiers

L'attribution des **bourses de Collège** se fait par l'intermédiaire des établissements scolaires.

Pour les établissements privés, elles sont versées directement à l'établissement en déduction des frais de scolarisation.

L'attribution d'une bourse est fonction des revenus de la famille. Pour l'année 2021-2022, nous n'avons pas encore reçu les consignes et barèmes. C'est pourquoi, avant de demander un dossier, nous vous recommandons de bien vouloir calculer si vous pouvez y prétendre en consultant le simulateur en ligne sur www.education.gouv.fr/bourses-de-college.

Nous vous demandons de remplir le coupon ci-dessous, **même si vous ne souhaitez pas faire de demande de bourse**. En effet, ce coupon évitera tout litige. **Votre enfant devra le remettre à son professeur principal le jour de la rentrée.**

Les élèves entrant **en 3^e Prépa Métiers** doivent également compléter et rapporter ce coupon à la rentrée. En ce qui les concerne, c'est un dossier de bourse LYCEE qui leur sera donné.

Attention : Par enfant, un seul dossier de bourse peut être déposé. En cas de séparation, les parents doivent se mettre d'accord en amont.

✂ -----

Coupon à rendre complété et signé, au Professeur principal, le jour de la rentrée.

Mme, M. _____ parents de

NOM et Prénom _____ en classe de _____

après avoir étudié les droits à bourse en fonction des ressources,

souhaitent recevoir un dossier de demande de bourse.
(un seul dossier de bourse par élève pourra être déposé, même si les parents sont séparés !)

ne souhaitent pas recevoir de dossier de demande de bourse.

Fait à _____, le _____

Signature(s) obligatoire(s) :

FICHE SELF TEMPORAIRE
Du 2 au 17 septembre 2021

Cette fiche devra être présentée au portail pour toute sortie durant la pause méridienne.
Chaque case journalière devra être cochée et signée par les parents.

Aucune modification, rature ou blanco, ne sera acceptée.

NOM et Prénom : _____

Classe : _____

<p>Jeudi 2 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Vendredi 3 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Lundi 6 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>
<p>Mardi 7 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Mercredi 8 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Jeudi 9 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>
<p>Vendredi 10 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Lundi 13 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Mardi 14 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>
<p>Mercredi 15 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Jeudi 16 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Vendredi 17 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>

ASSOCIATION SPORTIVE – COLLÈGE SAINTE ANNE - VALENCE

La participation à l'Association Sportive est ouverte à tous, elle est facultative mais recommandée.

Pour l'année 2021-2022, les élèves pourront, s'ils le désirent, participer

1/ À des activités physiques et sportives pour lesquelles des entraînements sont prévus le :

- Mercredi de 12h15 à 14h : Escalade à la Halle du Polygone avec Mme Amalric
- Mercredi de 12h15 à 14h : Badminton à la Halle du Polygone avec M. Durand
- Mercredi de 12h15 à 14h : Athlétisme au stade Besson avec M. Veysseyre (septembre, octobre, mai, juin)

Pour ces 3 activités : Départ du collège à 12h15 précises avec le professeur concerné, fin à 14h avec départ de l'installation par ses propres moyens (Halle du Polygone ou stade Besson)

- Mercredi de 12h15 à 14h : Tennis de table dans la salle du collège avec M. Veysseyre (de novembre à avril)

- Mercredi de 12h30 à 15h30 : C.O / VTT / Raid avec Mme Simon et M. Morand

Prévoir une tenue de sport adaptée à l'activité choisie.

Possibilité de prendre son repas au self, le mercredi entre 11h50 et 12h10 (obligation de s'inscrire sur Ecole Directe au préalable), sinon prévoir son pique-nique.

2/ À des rencontres sportives le mercredi après-midi concernant les activités ci-dessus

Tout élève qui s'inscrit dans une activité s'engage à suivre régulièrement les entraînements proposés et à participer aux compétitions.

Une convocation lui sera donnée à chaque compétition, à rapporter le lundi précédant la compétition et à mettre dans la boîte aux lettres de l'AS, signée des parents.

Si on a la possibilité de les accompagner, en cas de qualification au Championnat de France Ugsel (parmi les activités proposées ci-dessus), une participation financière couvrant partiellement les frais de séjour et de déplacement sera demandée

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

8 et 15 septembre 2021 : 2 séances gratuites de découverte de l'Association Sportive sont proposées. Le coupon n°1, d'information et d'inscription joint, est à rendre obligatoirement à la rentrée, au professeur d'EPS de la classe, même si votre enfant ne désire pas y participer.

22 septembre 2021 : inscription pour l'année

Le coupon n°2, d'inscription définitive, sera alors à remettre au professeur EPS de l'activité concernée, signé et accompagné de la participation financière de 20,00 Euros (chèque à l'ordre de : **Union Sportive Sainte-Anne**), valable pour toute l'année scolaire, et ce, quel que soit le nombre d'activités choisies.

(Possibilité d'utiliser le chéquier collégien pour les Drômois en fournissant le numéro de carte, sa date de naissance et un chèque de 5 euros en complément si besoin).

DÉCOUVERTE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

SÉANCES des 8 et 15 SEPTEMBRE 2021

Les dates de découverte sont les suivantes : le mercredi 8 septembre et le mercredi 15 septembre 2021.

- Les élèves pourront soit apporter un pique-nique qu'ils mangeront sur la terrasse avec un professeur, soit manger à la cantine s'ils s'y sont inscrits.
- RDV : 12h15 sur la terrasse du collège pour une prise en charge par les enseignants.
- Les activités proposées de 12h15 à 14h sur ces 2 mercredis :
 - **Badminton** (halle du polygone) fin de séance 14h, départ direct de la halle par les élèves ou retour au collège vers 14h30 avec le professeur.
 - **Athlétisme** (stade Besson). départ du collège à 12h15 et retour au collège à 14h15
 - **Escalade** (halle du polygone), départ direct de la halle ou retour au collège vers 14h30 avec le professeur.
 - **Course d'orientation** au parc Jouvet ou au parc des trinitaires, retour vers 14h30 au collège pour cette activité. Possibilité par la suite de faire VTT / raid / ski nordique

Ces 2 semaines correspondent à 2 semaines de découverte, tous les élèves peuvent venir essayer 2 activités différentes et **cela gratuitement !**

COUPON AS N°2

à rendre au plus tard le 22 septembre 2021, au professeur de l'activité choisie

Je, soussigné(e), Mr, Mme.....

Adresse.....

Téléphone : Mail :

AUTORISE – N'AUTORISE PAS mon enfant (rayer la mention inutile)

Nom et Prénom : Né(e) le

Classe Numéro de carte TopDép'Art :

à participer aux activités de l'A.S du collège.

J'ai pris connaissance de la fiche de renseignements concernant les activités proposées.

À, le.....2021.

Signature(s) du (des) parent(s) :

COUPON AS N°1 – à rendre à la rentrée au professeur d'EPS de la classe

Je, soussigné(e), Mr, Mme
représentant(e) légal(e) de l'enfant :

Nom et Prénom : Classe

déclare ne pas l'autoriser à participer à ces deux séances
 l'autoriser à participer à ces deux séances dans les activités :

-

-

À, le.....2021.

Signature(s) du (des) parent(s) :

Fournitures communes aux matières :

- **NE PAS ACHETER D'AGENDA : le livret de correspondance en fera également office.**
- Pochette pour transport de documents (documents administratifs, circulaires, relevé de notes, etc...)
- Pochette à laisser dans le bureau contenant une réserve de feuilles de copies simples et doubles.
- Trousse avec stylo encre bleue effaçable, effaceur, stylos 4 couleurs, surligneurs, colle, ciseaux, règle, crayon à papier, gomme, taille-crayon, etc...
- 1 lot de feuilles doubles, blanches, grand format, gros carreaux pour les contrôles (**Français / Mathématiques / Histoire-Géographie**)
- 1 lot de feuilles simples, blanches, grand format, gros carreaux, perforées (**Français / Sciences et Technologie**)
- 100 pochettes plastiques, transparentes, perforées (**Français / Sciences et Technologie**)
- Crayons de couleur (**Histoire-Géographie / Technologie / Arts plastiques**)
- Cahier de brouillon (**Mathématiques**, mais peut être commun à d'autres matières)
- 1 clé USB (**Arts plastiques / Musique/ Autres matières possiblement**)

Matériel selon les matières :

- Français :**
- 1 dictionnaire (qui restera en classe)
 - 1 classeur rigide grand format (qui restera en classe) + 1 classeur souple grand format
 - 10 à 12 intercalaires
 - 1 cahier (grand ou petit format) pour les poésies
(En cours d'année, il sera demandé aux élèves d'acheter quelques livres, format de poche - L'achat de ces livres sera obligatoire)

Mathématiques :

- 2 cahiers 24x32, gros carreaux, 96 pages
- 1 compas avec mine
- 1 calculatrice collège type FX92
- 1 équerre + 1 rapporteur (transparent, à degrés) + 1 règle (plate transparente, graduée)

Anglais :

- 1 cahier 24x32, gros carreaux, 96 pages
- 1 pochette cartonnée à élastiques

Histoire-Géographie :

- 2 cahiers 24x32, gros carreaux, 96 pages

S.V.T. et Technologie :

- 1 classeur grand format 4 anneaux, dos de 40 mm
- intercalaires

Arts plastiques :

- 2 crayons à papier HB et 2B
- 1 pochette de feutres (en plus des crayons de couleur)
- 1 paire de ciseaux - 1 gomme - 1 bâton de colle - 1 taille crayons - 1 rouleau de scotch
- 1 pochette de feuilles de dessin blanches Canson 224 g, 24x32 cm
- 1 cahier 24x32 gros carreaux 96 pages.
- 1 chiffon - 1 vêtement de protection
- 1 feutre noir fin

E.P.S. :

- 1 short + 1 tee-shirt + 1 survêtement
- + 1 vêtement de pluie (type K-way)
- 1 paire de chaussures de sport
- 1 maillot de bain - 1 bonnet de bain - lunettes de natation

Musique :

- 1 porte-vue (60 vues)

